

Austérité à tous les étages : la fin des sanctuaires

Le gouvernement fédéral a décidé, en juillet dernier, de réduire de 15 % l'allocation de rentrée.

Une première fois en 2013. Une seconde fois en 2014. L'allocation de rentrée est un supplément versé au mois d'août pour faire face aux frais de scolarité, lesquels peuvent parfois s'élever à plusieurs centaines d'euros par an, comme le montre l'enquête de la Ligue des familles sur le sujet ¹. Ce montant, déjà insuffisant pour faire face aux coûts réels de la scolarité des enfants, était cependant une bouée d'oxygène pour les familles.

Certes, les familles qui bénéficient de suppléments sociaux pour les allocations familiales (c'est-à-dire les familles les plus précarisées) ne sont pas touchées par cette mesure. Mais pour bénéficier de suppléments sociaux, il faut avoir des revenus très faibles. Un couple formé d'un(e) chômeur et d'un(e) travailleur(se) sera très rarement dans ce cas. On ne peut pourtant pas dire que ce soient des familles aisées.

Autre mesure d'austérité passée plus inaperçue : le gouvernement fédéral a diminué de 6 euros par mois les allocations familiales pour les étudiants de plus de 22 ans qui bénéficient encore d'allocations familiales. Une perte de 72 € par an pour les parents de ces jeunes, à rajouter à la diminution de l'allocation de rentrée. Cela touchera 100.000 familles.

A l'issue du conclave budgétaire, Joëlle Milquet se félicitait du fait que le CDH avait réussi à obtenir qu'on ne touche pas aux allocations familiales. Force est de constater l'inverse. Bien que les

SUITE AUX INJONCTIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, LES AUTORITÉS POLITIQUES BELGES ONT DÉCIDÉ "D'ASSAINIR" LES FINANCES PUBLIQUES. AU MENU, ET À TOUS LES ÉTAGES: AUSTÉRITÉ ET RÉGRESSION. LES PARTIS FRANCOPHONES AVAIENT JURÉ QU'ON NE TOUCHERAIT NI AUX ALLOCATIONS FAMILIALES, NI À L'ENSEIGNEMENT. DE BELLES PAROLES VITE RAVALÉES.

Michael Verbauwheide
CSCE

coupes soient restées limitées, le gouvernement a bel et bien raboté les allocations familiales. Un premier sanctuaire a été violé.

CEINTURE UN JOUR, CEINTURE TOUJOURS

Le 2 septembre, Rudy Demotte, Ministre-Président francophone, annonçait sur une radio privée que

différentes Régions, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont aussi dû réduire leur déficit public pour atteindre l'équilibre en 2014. En outre, le transfert de nouvelles compétences prévu dans la sixième réforme de l'État va nécessiter des moyens supplémentaires, car les moyens financiers transférés

Mais revenons à 2013. Les gouvernements Demotte de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont déniché plusieurs centaines de millions pour l'ajustement budgétaire 2013 et les grandes lignes du budget 2014. Dès le début, le ton était donné par André Antoine (CDH), pour qui il fallait y aller "à la bêche"...

L'ajustement budgétaire de 2013 a porté sur 136 millions d'euros d'économies : 2 % de réduction de dépenses des départements ministériels, non-remplacement de 2 fonctionnaires sur 3. C'est donc la qualité du service à la population qui sera affectée.

Les grandes lignes budgétaires pour 2014 ont également été tracées : 286 millions d'euros d'économies, dont 600 millions à charge du gouvernement Demotte. Pour trouver cet argent, le gouvernement a pris plusieurs mesures qui vont toucher directement la population : maintien des mesures prises pour 2013, taxe sur les billets d'avion, révision des

"LE TRANSFERT DES COMPÉTENCES DU FÉDÉRAL VERS LES ENTITÉS FÉDÉRÉES VA EXIGER DE NOUVEAUX MOYENS BUDGÉTAIRES."

"l'enseignement est pour nous un sanctuaire. Il y aura des efforts à faire pour le budget 2014 en fédération Wallonie-Bruxelles, mais l'enseignement doit rester un tabernacle pour que ceux qui enseignent aient les outils nécessaires à l'exercice de leur métier".

Suite à l'accord sur la répartition des mesures d'austérité entre les

différentes Régions, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont aussi dû réduire leur déficit public pour atteindre l'équilibre en 2014. En outre, le transfert de nouvelles compétences prévu dans la sixième réforme de l'État va nécessiter des moyens supplémentaires, car les moyens financiers transférés



L'enseignement?
un sanctuaire à
préservé...



droits d'enregistrement pour les "fausses maisons modestes", etc. Et ce n'est pas fini.

L'AUSTÉRITÉ À L'ÉCOLE

Le pire, sans doute, c'est la diminution programmée des allocations de fonctionnement des écoles officielles. À quoi servent ces subventions? À payer le personnel ouvrier des écoles, le matériel de cours,

les tableaux, craies, télévision, lecteurs DVD, mais aussi le chauffage, le nettoyage, etc. Contrairement aux subventions-traitements, qui concernent les salaires, ces subventions de fonctionnement varient d'un réseau à l'autre. Historiquement, on a en effet considéré que les réseaux non-organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pouvaient mobiliser des ressources

financières de leur Pouvoir Organisateur (commune, province ou... congrégation religieuse) pour faire face à ce type de frais. En 2001, dans le cadre des accords de la Saint-Boniface, les partis francophones avaient promis d'augmenter les subventions de fonctionnement des écoles subventionnées (libres, communales et provinciales). Elles devaient être égales à 75 % de celles des écoles de la Communauté. La récente décision du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne remet pas cet objectif en cause. Mais ceLUI-CI serait atteint, non en augmentant les subventions de fonctionnement des écoles subventionnées... mais en diminuant celles des écoles officielles! Un vrai tour de passe-passe, qui s'attire les foudres du monde de l'enseignement, libre et officiel.

Concrètement, le gouvernement veut réduire les subventions de fonctionnement des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 23 % d'ici 2016. La dotation de base par élève de ces écoles est aujourd'hui de 1.310 euros par an. Elle passerait d'ici 2016 à 1.005 euros. Une diminution de 305 €, donc. En proportion de la dotation actuelle, cela représente une réduction de 23 %

Trois cents euros par élève par an, cela représente un équivalent temps-plein par tranche de 170 élèves. Autrement dit, 6 équivalents temps-plein pour une école de 1000 élèves! Environ le double du coût moyen par élève de la consommation en gaz et électricité...

Alors Monsieur Demotte: l'enseignement, un sanctuaire à épargner, vraiment?

SUR LE DOS DES FAMILLES

Les partis au pouvoir peuvent annoncer fièrement avoir préservé leurs "sanctuaires". La réalité dément cependant leurs paroles. Le coup – et le coût – pour les familles risque d'être dur. D'un côté, le gouvernement fédéral rabote une aide insuffisante mais nécessaire pour faire face aux frais de scolarité. De l'autre, le gouvernement francophone rabote les subventions de fonctionnement de certaines écoles. Lesquelles pourraient donc être tentées de demander davantage d'argent aux parents pour le petit matériel, les manuels scolaires et autres photocopies.

Alors que l'une des plus grandes réformes de l'Etat se concrétise, le pessimisme est de mise: qu'advient-il lorsque les entités fédérées devront gérer des compétences encore plus importantes (on pense notamment aux allocations familiales)? On pressent que la voie tracée par les gouvernements de "centre-droit" et de "centre-gauche" fera encore peser bien des charges sur la population... ■

▲ Voir Aurélie Decoene, "Secondaire francophone: 300 euros de moins par élève par an", www.chengetheworld.be et P. Bouillon, *Le Soir* du 03/09/2013.

L'allocation de rentrée

Âge	2012 (indexé)	2013	2014
0 – 5 ans	27,60 €	22 €	20 €
6 – 11 ans	58,59 €	50 €	43 €
12 – 17 ans	82,02 €	70 €	60 €
18 – 24 ans	110,42 €	95 €	80 €

(source : www.allocationsfamiliales.be)